



Services aux personnes

Des DRH pas encore convaincues

Une étude de l'Observatoire des Caisses d'épargne, publiée le 30 mars 2006, montre que les Directions des ressources humaines (DRH) restent réservées quant à l'intérêt du chèque emploi service universel (CESU). Selon l'enquête réalisée entre octobre et décembre 2005, « moins d'un tiers des responsables de ressources humaines proposeraient le CESU aux salariés ».

Les DRH françaises, analyse l'Observatoire, « n'établissent pas de lien direct entre la produc-

tivité, l'absentéisme ou la motivation d'une part, et la réduction du stress ou la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle »...

Pourtant, l'attente serait très forte. Du côté des salariés, 80 % envisageraient de souscrire à des CESU prépayés si leur employeur abondait ce chèque à hauteur de 20 %. Mais on reste ici au stade de la déclaration...

Source : Yves Mamou, « Les DRH sont rétives au CESU », *Le Monde* des 9 et 10 avril 2006.

Ce sont les plus riches qui en profitent

Dans un dossier sur les « métiers du mieux-vivre », publié dans *La Vie* du 6 avril 2006, Dominique Fonlupt reprend les slogans habituels du plan de développement des services à la personne : un secteur en pleine explosion ; une offre plus visible et organisée ; de vrais emplois, stables et qualifiés ; des services plus abordables financièrement... Cependant, Dominique Fonlupt se défoule en soulignant que ce sont les plus riches qui en profitent.

De fait, on peut admettre que la collectivité, par le biais des déductions d'impôt, finance l'aide aux personnes âgées, la garde d'enfants ou l'accompagnement de personnes handicapées. Par contre, on peut un peu plus s'interroger sur d'autres activités qui relèvent du simple confort.

Par ailleurs, souligne Dominique Fonlupt, les bénéficiaires visés sont avant tout ceux qui paient des impôts, soit un foyer sur deux. D'où un paradoxe : les milieux qui auraient le plus besoin de services familiaux (par exemple, les femmes seules, avec des horaires de travail atypiques, pour la garde d'enfants) n'y auront pas accès, sauf si leur employeur leur offre des CESU.

Plus grave, pour Dominique Fonlupt : en ce qui concerne le soutien scolaire, ce sont les familles les plus favorisées qui bénéficieront des cadeaux fiscaux. Ce ne sont généralement pas celles dont les enfants sont le plus en délicatesse avec l'école. Et de conclure : « *Le plan Borloo s'inscrit clairement dans une optique de création d'emplois plus que de justice sociale* »...

Boom des entreprises agréées

Le nombre d'entreprises agréées de services aux personnes serait passé de 600 au printemps 2005, en métropole, à plus de 2 000 en mars 2006. Le ministère de l'Emploi estime que les « acteurs ont, en fait, anticipé (...) l'émergence d'une demande nouvelle solvabilisée grâce, en particulier, au déploiement du chèque emploi service universel »

(*Le Monde*, supplément Economie, 3 mai 2006, page VIII).

Mais cette augmentation du nombre des entreprises se traduit-elle par un développement de l'activité (en nombre d'heures réalisées) et par un développement de l'emploi (en équivalents temps

plein) ? De fait, il y a le risque que les entreprises déjà existantes se retrouvent fragilisées par cette nouvelle concurrence. Il restera également à observer le taux de survie de ces nouvelles entreprises agrées, à un ou deux ans, qui sont peut-être parfois de petites entreprises créées rapidement car il y aurait un marché...

En tout cas, tout cela ne va pas dans le sens d'une grande lisibilité de l'offre. Espérons que du côté de la qualité des prestations, la concurrence aboutisse à de réels efforts au bénéfice des clients usagers et aussi des salariés d'intervention.



Courrier des lecteurs

L'aide internationale

Suite à l'article intitulé « L'aide internationale sert-elle à quelque chose », publié dans le *CEAS-point-com* n° 176 du 5 mai 2006, deux membres adhérents du CEAS ont transmis leurs questionnements ou leurs commentaires, dont Joseph Louapre (Cossé-le-Vivien). Il souligne que l'article rejoint bien ses interrogations sur l'utilité de l'aide au développement.

« On n'impose pas le développement aux pays dits sous-développés, précise-t-il, on peut accompagner, aider financièrement, discuter sur les objectifs et sur les méthodes mais c'est le partenaire qui doit être le maître d'ouvrage de son propre cheminement de développement. C'est plus facile à dire qu'à faire car la relation donateur-bénéficiaire est naturellement inégale et faussée ».

« On découvre également de plus en plus, poursuit-il, que ce que l'on nomme développement cache en réalité l'idée que c'est notre civilisation occidentale qu'il convient d'essayer de rejoindre dans une longue marche vers le développement. Mais sur quelles valeurs et sur quelle histoire notre développement s'est-il bâti ? La remise en perspective et en cause du colonialisme, de l'esclavage, de l'exploitation des ressources des pays du sud doit nous inciter à beaucoup de modestie ».

Joseph Louapre se déclare très sensible à tout ce que l'on dit à propos de la décroissance, de l'essoufflement de la terre qui n'arrive pas à répondre aux besoins illimités des hommes : *« On dit que si tous les hommes adoptaient le mode de vie des Américains, il faudrait cinq terres pour répondre à cette demande ; il en faudrait trois sur la base du*

mode de vie des Européens ! Alors, que faire pour préserver l'avenir de nos enfants ? (...) La "maison" brûle et il est grand temps de faire quelque chose »...

« Mademoiselle » suscite les passions

Notre article pour présenter la pétition d'une chef d'entreprise (*CEAS-point-com* n° 177 du 12 mai 2006) a suscité du débat, parfois passionné. Un lecteur, parmi d'autres, a pris la peine de consulter le site « www.lapetition.com » que nous donnions en référence.

Sans doute avons-nous eu tort de donner ce site en référence ? Il s'agit d'un site « indépendant et non affilié », qui entend contribuer à « la démocratie participative ». En fait, ce site héberge et sécurise des pétitions. Le résultat peut être étonnant : par exemple, une pétition contre le rétablissement de la peine de mort peut avoisiner avec une pétition pour le rétablissement de la peine de mort !

La source qu'il convient de donner est plutôt celle de l'association « Chiennes de garde et fières de l'être » (<http://chiennesdegarde.org>). On apprend ainsi que l'auteure de la pétition, anonyme, a au moins un prénom : Mathilde. Le texte est ici apuré de toute la partie introductive que l'on trouve sur le site « www.lapetition.com ».

Cette association des « Chiennes de garde », créée en 1999, a pour but de défendre les femmes publiques attaquées en public avec des injures sexistes, de dénoncer la réalité des violences et des injures sexistes faites aux femmes, et donc, d'une façon plus générale, de sensibiliser et de faire changer les mentalités.

La pensée hebdomadaire

« Le 17 octobre 2005, le lobby viticole remporte une belle victoire. Dans une grande unanimité politique, un amendement à la loi d'orientation agricole est voté. Il prévoit deux choses. D'abord l'intégration dans le Conseil de modération et de prévention, instance ayant une mission originelle de santé publique, de représentants de la filière viticole. Ensuite, que ce conseil sera consulté sur toutes les campagnes de communication publique sur la consommation des boissons alcoolisées... De l'art de noyauter un lieu de pouvoir... La communauté médicale s'est indignée de cette mise sous tutelle. Sans résultat ».

Source : *Le Figaro Magazine* du 11 mars 2006 (é difiant dossier sur le lobbying : « Lobbies : Père du soupçon »).